

L'an deux mille onze, le **mercredi 7 septembre 2011 à 28h30**, dument convoqué s'est réuni le Conseil Communautaire de la Vallée du Salembre, en son lieu de séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel MAGNE

PRÉSENTS : M. Jean-Michel MAGNE, Président

Mme et Messieurs **Josiane DURIEUX, René NAUDET, et Jean-Yves ROHART Vices- Présidents**

Mmes et Messieurs **Jean-Luc BOMBAUD, Pierrot BRUGEASSOU, Patrick LANDRY, Colette FAURE, Roger JUGIE, Sandra PAILLOT, Nathalie BRUGERE**, Monique VALAGEAS, Isabelle BERTRANDIAS, **Pascal MISCHIERI**, Philippe MARTIOL, Christian JEAN, Jean-Luc PARISOT, Raymond BRUGERE

ABSENTS : Ms Michel SIRIEX, Alain LAGUILLON

EXCUSES : Pascal DEGUILHEM

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sandra PAILLOT

Délibération n° 24/2011
Avenant Convention RAM

Le Président présente l'avenant à la convention de partenariat pour la gestion du Relais Assistantes Maternelles. Il rappelle que pour l'équilibre du budget primitif du RAM, il est nécessaire d'augmenter la participation financière de la CCVS.

Il participation par habitant est fixée à 0.58€.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer l'avenant en date du 25/07/2011.

Délibération n°25/2011
**Plan Départemental des
Itinéraires de Promenade et de
Randonnée**

Le Département souhaite développer un tourisme itinérant sur l'assise des parcours inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Dans ce nouveau créneau qui s'appuie sur des thématiques emblématiques il s'agit de réactualiser un itinéraires Jacquaire dénommé Voie de Vézelay, venant de la Haute-Vienne, traversant le Département de Firbeix à Port Sainte Foy et Ponchapt pour rejoindre la Gironde.

Pour que ce parcours soit favorable à la découverte du patrimoine et de rencontres avec la population, il convient de bâtir de vrais produits touristiques et de renforcer notre image en y apportant une plus-value en terme de signalétique, de services, d'animations, de continuité des aménagements et de partenariats divers et variés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- **Approuve** la mise à disposition gracieuse par le Département du mobilier Jacquaire, s'engage à son installation et à son entretien.
- **Autorise** le Président à signer toutes pièces administratives relatives à cette opération.

Délibération n°26/2011
Rapport SMCTOM

Le Président présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'exercice 2010 du SMCTOM du Secteur de Ribérac conformément à la réglementation en vigueur, article L 5211-39 C.G.C.T.

Le Conseil Communautaire prend acte de cette présentation.

Délibération n°27/2011
Rémunération Stagiaire

Sur rapport de Monsieur le Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2006-757 du 29 juin 2006 portant sur l'égalité des chances et notamment ses articles 9 et 10,

VU le décret n° 2006-757 du 29 juin 2006 portant application de l'article 10 de la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 précitée,

VU le décret n° 2006-1093 du 29 août 2006 pris pour application de l'article 10 de la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances,

VU le décret n°2008-96 du 31 janvier 2008 relatif à la gratification et au suivi des stages en entreprise,

VU le Code du Travail,

VU le Code de l'Education,

- **Bénéficiaires**

Monsieur le Président rappelle que le Centre de Loisirs a accueilli 3 stagiaires cet été :

- **Melle PAYENCHET Marion,**
- **Melle FOULARD Léa**
- **Melle BRUGERE Julie**

Après en avoir délibéré, décide

- d'instituer une rémunération aux stagiaires
- d'instituer une gratification s'élevant à 50€ par semaine
- (Aucune gratification n'est obligatoire pour un stage d'une durée inférieure à 3 mois, mais est obligatoire pour les stages d'une durée supérieure à 3 mois).

• **Date d'effet**

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au : 1 er juillet 2011

• **Crédits budgétaires**

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Délibération n°28/2011
Tarif mini-camp CLSH

Le Président suggère au Conseil Communautaire que les soirées organisées au Centre de Loisirs (mini camp) soient payantes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,

Décide de fixer comme suit le tarif des soirées mini camp :

Prix par soirée : 4€

Et de faire appliquer ce tarif à compter de ce jour.

Délibération n°29/2011
Adhésion CAFSA

Le Président rappelle à la communauté de commune le projet de la plate forme de broyage.

Pour que la Communauté de Communes puisse bénéficier de l'exploitation des bois par la CAFSA, il est nécessaire d'adhérer à cet organisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- Autorise le Président à adhérer à la CAFSA
- Autorise à signer tous les documents à venir

Décision modificative n°2

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

- Augmentation en dépenses à l'article 2315-12 (voirie) de 34 000 € et diminution en dépenses à l'article 2315-22 (petit patrimoine) pour le même montant.

Le Conseil Communautaire approuve ces virements de crédits.

Décision modificative n°3

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire qu'il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

- Augmentation en dépenses à l'article 673 (titre annulé) de 1300 € et diminution en dépenses à l'article 6228 (Divers) pour le même montant.

Le Conseil Communautaire approuve ces virements de crédits.

Questions diverses

VOIRIE :

Les travaux de voirie ont été effectués à Vitrac (Saint Aquilin), Auriac (Saint Germain du Salembre) et Bouyssou (Chantérac) pour un montant total de 69621.59€ . Les travaux de point à temps vont commencer à partir de la semaine 38 sur les 3 communes.

REFORME DE L'URBANISME :

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire l'incidence de la réforme de la fiscalité de l'urbanisme qui s'applique de droit sur les communes détentrices d'un POS ou d'un PLU (Chantérac et Saint Germain du Salembre).

2 nouvelles taxes sont créées : la TA (taxe d'aménagement qui remplace la TLE) et la VSD (versement pour sous-densité). Ces taxes étant très élevées, le Conseil Communautaire s'insurge pour ce qu'il considère être un frein aux constructions mais aussi et surtout un nouvel impôt à la charge du contribuable qui n'aura bientôt plus les moyens de faire construire.

La VSD étant facultative, le Conseil Communautaire préconise que les communes ne l'appliquent pas.

Quant à la TA, qui elle est obligatoire, le Conseil Communautaire souhaite que les communes ne délibèrent pas.

LES PATRIMONIALES :

Elles auront lieu cette année sur la commune de Chantérac, au programme, contes, randonnée et spectacle.

PLATEFORME DE BROYAGE :

IL est nécessaire de signer les conventions de mise à disposition des parcelles de bois à la société Agrocycle.

